

COMMUNE DE FLINS-SUR-SEINE



RECRUTEMENT - Agents recenseurs (F/H)

En 2023, la ville de Flins-sur-seine sera recensée du 19 janvier au 18 février 2023.

Pour cette enquête, la mairie recherche 5 agents recenseurs. Les agents recenseurs procéderont à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants. Ils devront au préalable participer à deux demi-journées de formation obligatoire et effectuer une tournée de reconnaissance entre ces deux sessions de formation.

Un secteur prédéfini, d'environ 230 logements, leur sera confié. Vous êtes autonome sur la mission qui vous sera confiés.

Un trombinoscope des agents recenseurs sera mis en ligne sur le site officiel de la ville et affiché en Mairie : l'agent recenseur est informé que sa photo d'identité est destinée à l'exercice de ses missions : - d'une part pour l'établissement d'une carte officielle à ses noms et prénoms que l'agent devra présenter aux habitants recensés, et d'autre part pour la réalisation d'un trombinoscope permettant à la population de pouvoir identifier les agents recenseurs et ainsi éviter toute fraude.

Qualité requises : disponibilité, organisé, rigoureux et méthodique.

Calendrier :

Début janvier 2023 (avant le 19 janvier 2023)

- Formation des agents recenseurs, en deux demi-journées, obligatoire
- Tournée de reconnaissance des adresses du secteur : à réaliser entre les deux sessions de formation

Du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023 :

- Recensement auprès des habitants
- Suivi de l'avancement des réponses
- Rencontre deux fois par semaine avec le responsable en mairie

Lundi 20 février 2023 (au plus tard)

- Retour des derniers questionnaires collectés et l'ensemble des documents.

Rémunération :

300 € brut pour la durée de la mission / agent recenseur.

3 € brut / fiche individuelle papier ou en ligne

2 € brut / logement

A Flins-sur-Seine, le 29.09.2022

Le Maire, Philippe MERY



Pour postuler, merci d'envoyer un mail avec vos coordonnées à rh@mairiedeflins.fr